



Océan de Bonheur
Pour ceux qui n'ont pas de voix

L'adoption d'un animal tel qu'il soit nécessite une réflexion,
car c'est un engagement à long terme.

Notre association **Océan de bonheur se bat depuis 2014** pour
venir en aide bénévolement au plus grand nombre d'entre
eux.

Nous vous rappelons qu'**un animal est un être vivant dotés
de sensibilités.**

**Nos pensionnaires rescapés sont exclusivement des
sauvetages,** issus d'abandon parfois victime de maltraitance.

Adopter un animal auprès d'une association comme Océan de
bonheur, vous engage alors à prendre en considération que
chacun de nos pensionnaires même les plus jeune d'entre eux
sont issus de sauvetage, ce qui signifie que l'animal que vous
souhaitez adopter a probablement vécu certains
traumatismes (abandon, acte de maltraitance ou de
négligence).

Notre Association sera là pour vous accompagner dans cette
futur adoption, cependant il est indispensable que vous aillez
conscience que **ce futur membre de votre famille aura
besoin de temps, de patience et beaucoup de bienveillance
de la part de tous les membres de votre famille.**

Connaissez-vous la règle de 3 ? 3 Jours, 3 semaines, 3 mois.



Association Océan de Bonheur

La règle des 3/3

3 jours

Il peut réagir avec crainte
N'a pas encore pris ses marques
Aura tendance à être en retrait

3 semaines

Il apprend à mieux vous connaître
Se sent de plus en plus à l'aise
Il assimile vos habitudes

3 mois

Il se sent enfin chez lui
Il commence à vous faire confiance
Une nouvelle aventure commence pour lui et vous !



www.oceandebonheur.com

Avant toute adoption de l'un de nos chiens :

Il sera nécessairement de vous rendre chez la famille d'accueil relais ou ce situe l'animal afin de le rencontrer.

Plusieurs visites seront probablement nécessaire avant que celui-ci puisse potentiellement rentrer avec vous de façon définitive (Cela évitera que l'animal souffre notamment du syndrome de l'abandon)

Tous les chiots/chiens que nous proposons à l'adoption sont :

IDENTIFIÉ par puce électronique ou tatoué

STERILISÉ / CASTRÉ à l'âge requis (12 mois)

La stérilisation/ castration EST OBLIGATOIRE et non négociable.

VERMIFUGÉ et DÉPARASITÉ

Vacciné (facultatif)

Documents administratifs

Un certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat vous sera transmis afin de le compléter au minimum 7 jours avant votre adoption.

Un contrat d'adoption personnalisé vous sera également transmis, ce document vous sera envoyé quelques jours avant votre adoption afin que vous puissiez en prendre connaissance, il sera alors à compléter.

Un exemplaire de ce contrat vous sera retourné dès lors que l'adoption sera dite définitive.

Vous sera délivré

Son certificat de bonne santé établie par l'un de nos vétérinaires partenaires.

Son carnet de santé complété par l'un de nos vétérinaires partenaires.

LES AVANTAGES D'ADOPTER AU SEIN D'OCÉAN DE BONHEUR

Un accompagnement suivi adoption de l'association pendant toute la vie de l'animal :

suivi.adoption.oceandebonheur@gmail.com

Océane, fondatrice de l'association reste également joignable au 06-59-27-05-34 en cas de besoin.

Une remise exceptionnelle chez notre partenaire TOP

ANIMAL , vous sera envoyé par courrier postale, des lors de la dite adoption définitive de l'animal

Vous bénéficiez d'un mois GRATUIT pour tout nouveau contrat d'assurance souscrit chez DALMA avec le code promo OCEANDEBONHEUR

Le soutien d'un éducateur comportementaliste canin

Bénéficier d'un bilan comportementale gratuit et sans engagement avec l'un de nos éducateurs canins du département.

En tant qu'adoptant de l'association bénéficier d'une remise sur votre forfait éducation.

VOTRE DON PARTICIPATIF POUR L'ADOPTION

Pour l'adoption d'un chiots /chiens

(non stérilisé/castré de moins de 12 mois)

Une participation minimum de 250€ vous sera

demandé.

Ainsi qu'un chèque de caution pour la stérilisation obligatoire à l'âge requis (12 mois) Celui-ci est de 600€ pour l'adoption d'une femelle et de 300€ pour un male.

Le chèque de caution sera détruit lors de la stérilisation de votre animal adopté.

En tant qu'adoptant, vous aurez la possibilité de **bénéficier d'une remise pour la stérilisation/castration obligatoire de l'animal adopté**

*Le prix varient entre 180€ et 350€ selon le poids et le sexe de l'animal.

Pour l'adoption d'un chiot/chien mâle déjà castré (12 mois et +) , une participation minimum de 300€ vous sera demandé.

La stérilisation / castration de l'animal adopté est comprise dans cette participation.

Pour l'adoption d'un chiot/chienne femelle déjà stérilisé (12 mois et +) , une participation minimum de 400€ vous sera demandé.

La stérilisation / castration de l'animal adopté est comprise dans cette participation.

*Une facilité de paiement peut-être accepté sous conditions

Nous ne prenons pas en compte dans les frais d'adoption demandés ,les frais d'alimentations et d'hygiène ainsi que les frais en cas de soins vétérinaire (maladie ou blessure de nos pensionnaires.) Nos pensionnaires à l'adoption sont néanmoins en bonne santé , soignés, sociabilisés avant de rejoindre leur famille d'adoption définitive.

Nos pensionnaires bénéficiant de notre dispositif SOS ADOPTION ne sont pas concernés, puisque la participation de votre don est LIBRE.

Maintenant que vous avez pris connaissances de nos conditions d'adoption et si celle-ci vous convienne alors n'hésitez pas nous envoyer un mail à :

adoptionchien.oceandebonheur@gmail.com

Ou de cliquer directement sur : effectuer une demande d'adoption sur notre site www.oceandebonheur.com

Pour information : En adoptant un chien au sein de notre Association Océan de bonheur, vous sauvez alors deux animaux 😊
Celui que vous adoptez et celui qui pourra prendre sa place au sein de l'une de nos familles d'accueils relais.